

# Du libre-échange au contrat

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1198

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015359>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# DOMINAINE PUBLIC DP

JAA  
1002 Lausanne

19 janvier 1995 – n° 1198  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Du libre-échange au contrat

En Suisse, les accords du Gatt n'ont pas suscité jusqu'à présent un vrai débat. Les milieux les plus touchés, ceux de l'agriculture, se contenteront des compensations financières promises et n'utiliseront pas l'arme du référendum, pas plus que les organisations tiers-mondistes. Pour la Suisse, qui vit de ses exportations, rester à l'écart de ces règles internationales serait suicidaire.

Si l'adhésion à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) ne se discute pas, elle ne constitue qu'un premier pas dans un processus qui doit conduire à des corrections substantielles, aussi bien économiques que sociales et environnementales, des règles du jeu des échanges.

Le Gatt et avec lui le Fonds monétaire international et la Banque mondiale formalisent les règles de l'économie-monde, pour reprendre une expression de Fernand Braudel. Ces institutions, en prônant le libre-échange comme mode universel de régulation économique, font en réalité le jeu des acteurs les plus forts, quelques milliers de conglomerats, oligopoles ou monopoles – Etats développés, entreprises multinationales, grandes banques et assurances. Des acteurs qui disposent de ressources financières et d'un pouvoir tels qu'ils peuvent s'affranchir des règles communes, exiger des plus faibles qu'ils ouvrent leurs marchés tout en barricadant les leurs. Sous couvert de liberté et d'échange, la religion du libre-échange, qui promet croissance et bien-être pour tous, déstabilise les économies locales, ruine l'économie de subsistance essentielle à la survie d'une partie de la population mondiale, mine les structures sociales. Dans ce vaste jeu entre acteurs inégaux, pas trace d'autonomie et de transparence, ces ingrédients indispensables au fonctionnement d'un véritable marché, constitutifs de relations contractuelles.

Et il n'est pas là question uniquement du sort des plus déshérités de la planète. Ce jeu aux dés pipés touche également de plein fouet les salariés et les agriculteurs des pays industriels: la course à la productivité qui supprime des emplois, la croissance qui se nourrit de la baisse du pouvoir d'achat d'un nombre croissant d'hommes et de fem-

mes, les restructurations rapides qui impliquent déqualification et exclusion sociale.

Ce bilan terrifiant – il faut encore y ajouter le mépris à l'égard de l'environnement – ne justifie-t-il pas un refus catégorique des accords du Gatt, comme l'a préconisé Jean Ziegler devant le Conseil national? Si l'éternel Don Quichotte de la politique helvétique a en partie raison sur le diagnostic, il se trompe sur la marche à suivre. Des règles internationalement reconnues, même si elles traduisent des rapports de force, sont préférables à la pure loi de la jungle. Et un refus solitaire de la Suisse ne changerait rien à la donne. Au contraire, l'impact négatif de cet isolement sur son économie – chômage, tensions sociale – ne favoriserait en rien l'établissement de règles d'échange plus équitables avec ses partenaires.

Dans un ouvrage stimulant\*, François-Xavier Verschave propose une démarche peu spectaculaire – il n'est pas question d'abattre l'économie-monde – mais plus pédagogique: il s'agit de la civiliser.

Le but visé d'abord, un contrat pour des échanges économiques équilibrés: «Sur l'aire que je contrôle, j'autorise la venue de telles catégories de biens et de services: soit je ne les fabrique pas, soit ils sont moins chers (donc ils augmentent le pouvoir d'achat de mes électeurs) et la destruction du bout de tissu économique que va provoquer cette importation est socialement supportable; en contrepartie, j'attends que tu acceptes certaines de mes importations, ce qui renforcera d'autres pans de mon tissu productif».

Les moyens ensuite. A l'égard de l'économie-monde, Verschave suggère une stratégie de subversion non-violente, un complot civique fait de «patients travaux de maillage et d'édification sociale» et qui sans relâche remet en question l'ordre du monde des puissants, au nom même des principes que ces derniers proclament et piétinent tout à la fois: la démocratie et le marché. JD

\**Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante.* Paris, 1994, Ed. Syros.